



OUVERTURE CONDITIONNÉE À UN MINIMUM DE 6 INSCRITS.

150€ pour les enfants de St Hilaire 160€ pour les non hilairois

Forfait de 20€ par trimestre pour le matériel



DES PEINTRES EN HERBE : lespeintresenherbe@gmail.com

2007

DES COURS ADULTES ET UN COURS 11-14 ANS EXISTENT DÉJÀ

renseignements à la même adresse



La 12e Traversée d'Orléans, avec près de 350 véhicules de 1900 à 1985 en provenance de Mareau-aux-Prés, passera à Saint-Hilaire en direction d'Olivet pendant environ 1h30 à partir de 12h00.



Ne pas jeter sur la voie publique



LE P'TIT HILAIROIS

Juillet/août 2024 N° 112

CANICULE, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE ET LES SIGNAUX D'ALERTES!



Vous êtes âgés de 70 ans, isolé et/ou handicapé, nous vous rappelons qu'il est possible de vous inscrire auprès de la mairie sur le registre des risques climatiques en contactant le service CCAS de la mairie. Bel été à toutes et tous. Prenez soin de vous.

RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU La relève annuelle des compteurs d'eau est p

La relève annuelle des compteurs d'eau est planifiée sur la commune de SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN du 02 au 27 Septembre 2024.

Cette relève sera réalisée par les agents d'Orléans Métropole.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans les boites aux lettres, comme habituellement.





TRANQUILLITÉ VACANCES

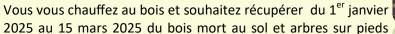
Vous trouverez sur le site : https:// www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/ R41033, le formulaire « Tranquillité vacances » à remplir et à venir déposer soit en mairie, soit dans l'une des deux brigades de Cléry-Saint-André gendarmerie à

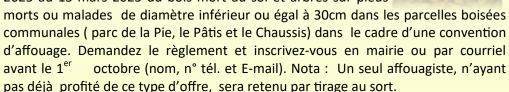
Meung-sur-Loire ou le transmettre par cob.meung-surmail à : loire@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Ce dispositif permet d'améliorer la sécurisation des résidences principales en l'absence de leurs occupants. Dans ce cadre, des patrouilles de surveillance sont régulièrement programmées afin de vérifier l'intégrité des propriétés et prévenir les cambriolages. Dissuasif pour les délinquants, ce dispositif contribue également à rassurer les personnes qui partent en vacances.

Après chaque passage de la gendarmerie à votre domicile, vous recevez un sms vous en informant.

Concours d'Hilairois à l'entretien des parcelles boisées (2ème édition)







MARCHÉ DES PRODUCTEURS « MANGEONS LOIRET »

Ce dimanche 14 juillet, marché des producteurs sur le mail de 9h à Producteurs 12h. Venez nombreux faire le plein de vos produits de saison le matin avec nos producteurs habituels.

FERMETURE AGENCE POSTALE COMMUNALE



L'agence postale communale sera fermée du 05 au 25 août 2024 inclus en raison des congés d'été.

Réouverture le lundi 26 août à 8h. Merci de votre compréhension.

Piégeage du frelon asiatique

La lutte contre les frelons asiatiques fait l'objet d'un plan national porté par GDS France (Groupements de Défense Sanitaire) et Fredon France (marque déposée regroupant les Fédérations régionales de lutte et de défense contre les organismes nuisibles). De ce plan découle, en l'absence de piège 100%



sélectif, qu'il faut piéger au bon moment, au bon endroit, avec de bons appâts et de bons pièges soit de février à mai dans un endroit ensoleillé auprès des ruchers ou d'anciens nids avec des pièges spécifiques (à ailes, à nasses, japonais,....) pour ne viser que les frelons et donc en excluant les pièges bouteilles ou cloches à cause de leur non sélectivité.

Pour de plus amples informations rendez-vous sur le site de GDS France et de Fredon France.

Une communication sur les processus de piégeage et une distribution de pièges sélectifs seront assurées sur le mail à l'occasion du marché du 8 septembre.



"Poubelles ventouses"

Il est constaté que des bacs servant à l'évacuation des déchets ménagers et assimilés restent sur la voie publique trop souvent, et parfois à demeure.

Le règlement du service public d'élimination des déchets stipule que les containeurs doivent être présentés à la collecte au plus tôt la veille au soir, et rentrés dans tous les cas le soir même du ramassage.

Vous pouvez consulter les jours et horaires de collecte sur le site www.orleansmetropole.fr rubrique "gestion des déchets".

Rappel: les conteneurs ne doivent pas rester en permanence sur le domaine public dans le souci de préserver la propreté, l'hygiène et la salubrité publiques et de ne pas encombrer les trottoirs et les voies (sécurité des piétons et des cyclistes)

MERCI de veiller au respect de ces consignes qui contribuent à améliorer le cadre de vie. Si vous devez vous absenter, pensez à l'entr'aide et à la solidarité entre voisins.